

## **Compte rendu de la séance du 26 octobre 2020**

Secrétaire(s) de la séance:  
Nelly CABANES

### **Ordre du jour:**

- Demande d'aide financière au Département de l'Hérault dans le cadre du Hors Programme Voirie et Patrimoine 2020.
- Contraction d'un crédit relais auprès du Crédit Agricole.
- Convention entre Météo-France et la Commune de Saint-Maurice Navacelles.
- Demande de déclaration préfectorale pour l'assainissement de Madières.
- Modification du tableau des effectifs-Création de postes: avancement de grade pour M. Ion Nanciu et M. Baptiste Fesquet.
  
- Questions diverses.

### **Le Conseil observe une minute de silence à la mémoire de M. Samuel Patty.**

- Suivi de l'avancement des travaux à Navacelles. La réunion du 4 novembre a été annulée, les habitants souhaitent une information sur le planning des travaux.
- Et demandent d'avoir du personnel dédié pour l'entretien et le nettoyage.
- Demande d'une dame du Coulet de terres communales disponibles à la location pour une éleveuse de chevaux qui souhaite s'installer.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Demande d'aide financière au Département de l'Hérault dans le cadre du Hors Programme Voirie et Patrimoine 2020 ( DE 2020 47)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EIRL DUCLAS pour les travaux de réfection de toiture de la salle des fêtes et d'un appartement de la commune de Saint-Maurice Navacelles ainsi que le devis de l'entreprise de PATRICK BRUILHET pour les travaux de rénovation de menuiserie sur plusieurs appartements communaux, dont le montant s'élève à :

- Réfection toiture salle de fêtes: 10 101.11 € HT soit 11 111.22 € TTC.
- Réfection toiture appartement communal: 3 657 € HT soit 4 022.70 € TTC.
- Rénovation de menuiserie sur plusieurs appartements communaux: 3 573 € HT soit 3 769.52 € TTC.  
3 997€ HT soit 4 216.84 € TTC.

**Soit un montant total de: 21 328.11HT soit 23 120.28 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du Hors Programme Voirie/Patrimoine 2020.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

-**ACCEPTE** le devis de l'entreprise de l'entreprise EIRL DUCLAS pour les travaux de réfection de toitures de la salle des fêtes et d' un appartement de la commune de Saint-Maurice Navacelles ainsi que le devis de l'entreprise de Patrick Bruilhet pour les travaux de rénovation de menuiserie sur plusieurs appartements communaux pour un montant total de **21 328.11HT soit 23 120.28 € TTC**.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière la plus haute possible auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du Hors Programme Voirie/Patrimoine 2020.

Le Maire  
Clément THERY.

**Annule et Remplace la délibération 2020\_45 du 31 août 2020- Contraction d'un crédit relais auprès du Crédit agricole-Préfinancement FCTVA lié aux travaux du Grand Site de France/ Cirque de Navacelles-M14 ( DE 2020\_48)**

Monsieur le Maire

- rappelle au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir financer ces travaux, il convient d'avoir recours à un emprunt de **110 .000 €** (cent dix mille euros)
- présente au Conseil Municipal la proposition faite par le Crédit agricole dont les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

<b>Caractéristiques :</b>	<b>Prêt court terme à taux fixe</b>
Objet:	Préfinancement FCTVA lié aux travaux du Cirque de Navacelles
Montant :	110.000 €
Frais de dossier:	0.20 % du montant emprunté
Durée de la période :	36 mois

<b>Phase d'amortissement:</b>	<b>Amortissement In Fine</b>
Durée :	36 mois
Taux Fixe:	1.03%
Condition de remboursement anticipé volontaire:	Avec indemnité de remboursement anticipé
Modalité de remboursement :	Remboursement du capital à l'échéance finale
Paie ment des intérêts :	A terme échu, en périodicité mensuelle.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,***  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- annule et remplace la délibération 2020\_45 en date du 31 août 2020
- décide d'avoir recours à un emprunt de 110.000 € (cent mille euros) auprès du Crédit agricole selon les caractéristiques financières ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour réaliser cet emprunt.

Le Maire  
Clément THERY

**Convention entre Météo France et la Commune de Saint-Maurice Navacelles ( DE 2020 49)**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la convention de mise à disposition entre la Commune de Saint-Maurice Navacelles et Météo France de parcelles communales pour l'implantation d'une station automatique de mesure pluviométrique et thermométrique .

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,***  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

Le Maire  
Clément THERY.

**Demande de déclaration préfectorale pour l'assainissement du Hameau de Madières ( DE 2020 50)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 octobre 2020,

Monsieur Le Maire, rappelle le programme de travaux de mise en conformité de l'assainissement de la Commune qui a été élaboré suite aux conclusions des études préalables d'assainissement.

Les travaux objet de la présente délibération concernent:

- Le renouvellement du poste de refoulement principal du hameau de Madières;
- La création d'une nouvelle station d'épuration pour le haameau.

Afin de permettre à la Commune de réaliser ces travaux, et répondre aux exigences des services de l'État quant à la mise en conformité des ouvrages d'assainissement, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dépôt d'une demande de déclaration préfectorale au titre du Code de l'Environnement auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

***Où l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré:***  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE,**

- de réaliser la demande de déclaration préfectorale,
- d'autoriser M.Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire  
Clément THERY

Délibération portant suppression d'un emploi permanent- Avancement de grade de M.Baptiste Fesquet ( DE 2020 51)

Vu la loi n° 836634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait à compter du 1er novembre 2020 de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de la collectivité actuellement fixé à 35 heures/semaine suite à l'avancement de grade de M.Baptiste Fesquet.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

- **ADOPTE** la proposition de M. Le Maire.
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises.

Le Maire  
Clément THERY.

Délibération portant suppression d'un emploi permanent- Avancement de grade de M.Ion Nanciu ( DE 2020 52)

Vu la loi n° 836634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait à compter du 1er novembre 2020 de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe de la collectivité actuellement fixé à 35 heures/semaine suite à l'avancement de grade de M.Ion Nanciu.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, 9 pour 1 abstention,***

- **ADOPTE** la proposition de M.Le Maire.
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises.

Le Maire  
Clément THERY.

Modification du tableau des effectifs-Avancement de grade pour M.Baptiste Fesquet-Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe ( DE 2020 53)

Vu la loi n° 836634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal suite à l'avancement de grade de M.Baptiste Fesquet.

Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35 heures/semaine à compter du 1<sup>er</sup> **novembre 2020**.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,***  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de modifier le tableau des effectifs
- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Le Maire  
Clément THERY.

Modification du tableau des effectifs-Avancement de grade pour M.Ion Nanciu-Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe ( DE 2020 54)

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal suite à l'avancement de grade de M.Ion Nanciu.

Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35 heures/semaine à compter du 1<sup>er</sup> **novembre 2020**.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,***  
**Le Conseil Municipal, 9 pour 1 abstention,**

- **ACCEPTE** de modifier le tableau des effectifs
- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Le Maire  
Clément THERY.